

Page: 1/7

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.02.2019 Révision: 10.01.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: ECODYL
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC8 Produits biocides
- · Emploi de la substance / de la préparation

Détergent multi-usages prêt à l'emploi à action bactéricide, levuricide et virucide uniquement contre le virus de la grippe A/H1n1 pour les surfaces dures

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Actalys Z.A. du Haut des Tappes BP 70 065 54310 Homecourt FRANCE

Tel +33(0)3 82 20 67 50 Fax +33(0)9 70 61 29 66 Email: actalys@orange.fr

- · Service chargé des renseignements: Service protection de l'environnement
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel 01.45.42.59.59

Société / Organisme : ORPHILA - INRS - http://www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de "Substances extrêmement préoccupantes" (SVHC) ≥ 0.1% publiées par l'Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélange PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

FR



Page: 2/7

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.02.2019 Révision: 10.01.2019

Nom du produit: ECODYL

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description:

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006

- · Composants dangereux: néant
- · Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

- · Après inhalation: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau
- · Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux enlever les lentilles de contact le cas échéant et rincer les yeux lentement et doucement à l'eau claire.

· Après ingestion:

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette

Appeler immédiatement un CENTRE ANTI POISON or un médecin. Garder le container ou le flacon à portée de main.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Movens d'extinction:

eau pulvérisée;

mousse;

poudre d'extinction;

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Ne pas utiliser d'eau en cas de risques électriques.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO2)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8)

(suite page 3)



Page: 3/7

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.02.2019 Révision: 10.01.2019

Nom du produit: ECODYL

(suite de la page 2)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets

Mélange 100% biodégradable. De toute évidence, éviter le rejet direct du produit dans les égouts ou l'environnement

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Le produit pur dispersé au sol peut rendre ce dernier glissant.

Nettoyer de préférence avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

· Préventions des incendies et des explosions:

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Manipuler dans des zones bien ventilées.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage.
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver hors de la portée des enfants.

Eviter : le gel, le froid, la chaleur, la lumière directe.

Produit biocide: conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Toujours conserver le produit dans son emballage d'origine

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant toute utilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

(suite page 4)



Page: 4/7

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.02.2019 Révision: 10.01.2019

Nom du produit: ECODYL

(suite de la page 3)

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

- · Protection des mains: En cas d'éclaboussures sur la peau, rincer à l'eau.
- · Matériau des gants Non concerné.
- · Temps de pénétration du matériau des gants Non concerné.
- · Protection des yeux: Eviter le contact avec les yeux.
- · Protection du corps: En cas d'éclaboussure sur la peau, rincer à l'eau.

DIIDDI	OTTE	\mathbf{n}	* F / F	1 .		7
KUKKI		y: Pro	nrietes	nhvsia	mes et a	chimiques
Itelia	201	/ · I · · ·	proces			or the state of th

. q	11	nform	ations	sur les	nronriétés	nhysiaues	et chimiaues	ossontiollos
7.	11	n por m	uuvus	sui ies	DIODITELES	DIIVSIUUES	ei chimianes	essenuenes

Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide fluide

Couleur: incolore à lègérement jaune

Odeur: Caractéristique de menthe

Seuil olfactif: Non déterminé.

1 1 11 10000

· valeur du pH à 20 °C: 2,6+/-0,5

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.
 Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

· Taux d'évaporation:

Inférieure:Non déterminé.Supérieure:Non déterminé.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 1,00 +/- 0,02 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Soluble

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C: <150 mPas Cinématique: Non déterminé.

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

Non déterminé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas de réactions connues dans les conditions normales de stockage et de manipulation.

(suite page 5)



Page: 5/7

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.02.2019 Révision: 10.01.2019

Nom du produit: ECODYL

(suite de la page 4)

· 10.2 Stabilité chimique

Mélange stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales de stockage et de manipulation.

· 10.4 Conditions à éviter

Eviter:

- le gel
- la chaleur
- · 10.5 Matières incompatibles: Ne pas mélanger à d'autres produits
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable selon l'OCDE 301B

100 % en 28 jours

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Le mélange n'est pas bioaccumulable.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Forte mobilité dans le sol
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales: En général non polluant

(suite page 6)



Page : 6/7

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.02.2019 Révision: 10.01.2019

Nom du produit: ECODYL

(suite de la page 5)

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT:

Mélange non persistant.

Mélange non bioaccumulable.

Mélange non toxique.

- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Produit biocide: eviter le rejet direct du produit non utilisé dans les égoûts ou l'environnement

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour

l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Vider complètement le récipient et rincer à l'eau. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Eliminer les emballages du produit non utilisé selon les règlementations locales

Ne pas réutiliser l'emballage pour d'autres solutions.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau

· 14.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe I de la convention Marpol et au recueil IBC	I Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant



Page: 7/7

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.02.2019 Révision: 10.01.2019

Nom du produit: ECODYL

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% de : agents de surface anioniques
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- désinfectants
- parfums
- Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

LACTIC ACID (CAS 50-21-5): 4.22 g/kg (Type de produits TP2 - TP4)

Type de préparation: Générateur d'aérosol prêt à l'emploi (AE)

Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

N°AUTORISATION: EU-0018828-0000

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Préparation non considérée comme dangereuse.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR